Procès-verbal n° 9 de la séance du Conseil intercommunal du 24 septembre 2019

Présents : Voir liste de présences annexée

Présidence: Jean-Paul Raemy, Morrens

Secrétaire : Chantal Bovay

Lieu: Collège de la Combe - Cugy

Début: 18h00

Jean-François Thuillard ne pouvant être présent, c'est Jean-Paul Raemy, vice-président, qui ouvre la séance à 18h00. Il souhaite la bienvenue à tous les membres.

Ordre du jour

1. Liste de présence, appel

2. Assermentation

- Approbation du procès-verbal de la séance du 26 mars 2019
- 4. Informations du Comité de direction
- 5. Informations de la direction de notre établissement
- 6. Budget scolaire 2020
- 7. Budget parascolaire 2020
- 8. Elections complémentaires Cogest et statutaires
- 9. Divers et propositions individuelles
- 10. Date de la prochaine séance du Conseil intercommunal

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

1. Appel

Le Vice-président passe la parole à la secrétaire de notre association, Chantal Bovay, pour l'appel : 17 membres sont présents et 7 sont excusés dont 4 se sont fait remplacer.

Les 4 membres du Comité de direction de l'ASICE ainsi que Madame Virginie Dorthe chargée de direction de l'établissement sont également présents.

2. Assermentation

Jean-Paul Raemy procède à l'assermentation de Jean-Louis Meylan, qui remplace Jean-François Thuillard, représentant de la municipalité de Froideville.

3. Approbation du procès-verbal du 26 mars 2019

Le procès-verbal du 26 mars 2019 est accepté sans avis contraire. Jean-Paul Raemy remercie la secrétaire de sa rédaction.

4. Informations du Comité de direction

La parole est donnée à Jean-Pierre Sterchi. Chaque membre du Comité de direction va nous dire quelques mots sur les affaires en cours.

Jean-Pierre Sterchi:

Tarifs locaux communaux

L'analyse des données fournies par les communes a abouti aux constats suivants :

- Les charges des bâtiments neufs ne sont pas couvertes par le montant de CHF 22'750.- et en revanche ce montant est supérieur aux charges liées aux bâtiments rénovés voire bien supérieur aux charges des bâtiments anciens qui n'ont pas fait l'objet d'une rénovation importante et qui sont déjà amortis.
- Les communes qui disposent de plusieurs collèges compensent partiellement le fait de ne pas recevoir assez pour leurs bâtiments neufs par une indemnité supérieure pour leurs bâtiments rénovés ou anciens.
- Les communes qui ne disposent que d'un collège ne peuvent pas bénéficier de ce type de compensation.

- Ainsi, la commune de Bretigny (5 locaux) ne couvre pas ses charges réelles pour son collège neuf et doit, avec le système en place jusqu'à maintenant, ajouter chaque année un montant de CHF 36'250.- pour couvrir ses charges. Au bout de 30 ans d'amortissement cela représenterait CHF 1 087 500.-
- La commune de Morrens (5 locaux aussi) recevait jusqu'à présent une indemnité qui dépassait largement le coût effectif de ses charges liées au collège pour un montant de CHF 75'250.- . Au bout de 30 ans, ce surplus d'indemnité représenterait CHF 2 257 500.-
- En conclusion, le système jusqu'alors en vigueur était devenu inéquitable.
- L'explication de ce constat est simple. En 2008, lors de la création de l'ASICE, toutes les communes disposaient de bâtiments scolaires dans un état plus ou moins identique, c'est-à-dire des collèges datant des années 70-80 et qui étaient quasiment amortis. Depuis, en raison de l'évolution de la population et du nombre des élèves d'une part et aussi de par la nécessité de rénover certains bâtiments, trois communes ont passablement investi, pour preuve :
 - o 5 nouveaux collèges entre 2011 et 2017 : Chêne -Tilleul Motty Epi d'Or l'Ancien Battoir
 - o 4 collèges rénovés durant la même période : Fontaine Platane Cavenettaz Chavanne
- Si le système mis en place en 2008 convenait à l'époque, ce n'est plus le cas aujourd'hui pour les raisons évoquées précédemment, il est donc devenu inéquitable.
- Enfin, le CoDir estime qu'il n'est pas justifiable de verser des indemnités qui dépassent les charges réelles d'une commune.

Le CoDir étant compétent pour fixer l'indemnité (art. 20 point 9 et 25 des statuts de l'ASICE), il a validé les tarifs suivants par local :

35'000.00 pour les bâtiments neufs (bâtiments en cours d'amortissement)

12'000.00 pour les bâtiments rénovés (rénovation lourde qui a fait l'objet d'un préavis)

5'000.00 pour les bâtiments anciens (bâtiments amortis qui ont fait l'objet d'un entretien courant)

Ces tarifs permettent de rester dans les montants actuels de location des locaux communaux. Pour rappel, les tarifs liés à l'entretien ne changent pas et pour chaque local, demeurent à CHF 11'000.00.

Katia Cruchon:

Transports:

Pour cette rentrée scolaire 2019, nous avons toujours 4 bus qui effectuent les tournées régulières. L'organisation des horaires et des tournées de notre mandataire Microgis convient et seuls quelques petits ajustements ont dû être mis en place.

Une modification d'arrêt pour le retour de midi a été mise en place pour 15 élèves de Cugy scolarisés à Froideville. L'arrêt « Moulin » a été déplacé à « l'Epi d'Or ».

Les parents étant très inquiets de cette dépose le long de la route cantonale qu'ils devaient traverser pour rentrer à la maison. Ce changement d'arrêt n'a pas suscité de modification d'horaire et n'a pas prolongé le temps d'attente des élèves de Morrens qui se trouvent au bout de la chaîne. Ce changement a été possible du fait que les 15 élèves sans exception habitent du côté de l'Epi d'Or.

Enfin, nous relevons qu'un nouveau chauffeur M.Fadil Jashari a été engagé par CarPostal cette année à la suite de la démission de M. Mohamed Loshi.

Les courses spéciales sont confiées à Microgis, ce qui évite un nombre d'heures supplémentaires pour le secrétariat.

Offres pour aide à l'appel d'offres transports scolaires :

Le contrat qui nous lie avec CarPostal prend fin l'été prochain avec un délai de résiliation de 6 mois, nous allons procéder à cette résiliation sans plus tarder.

A notre demande, les sociétés Microgis et Vallat (conseils en marchés publics et managment de projets) nous ont fait parvenir des offres pour un appui dans le cadre de l'appel d'offres en lien avec l'obligation de recourir au marché public pour choisir notre transporteur.

Ces offres sont en cours d'analyse.

UAPE Morrens:

L'UAPE à Morrens pour l'accueil de 18 enfants est ouverte depuis le lundi 26 août 2019. L'accueil pour 12 enfants et une dérogation pour 6 enfants supplémentaires a été accordée. Cette ouverture permet de couvrir les besoins d'accueil pour cette rentrée scolaire.

Pour pouvoir répondre à la totalité des demandes pour la rentrée 2019, 3 élèves de 4P de Bretigny scolarisés à Morrens retournent à l'UAPE de Bretigny, et 3 élèves de 6P de Cugy retournent à l'UAPE de Cugy. Ceci est une décision de l'EFAJE en attendant d'aménager des locaux supplémentaires pour 2020.

Pour la rentrée prochaine la commune aménagera d'autres locaux afin d'avoir 24 places d'accueil au total (12 + 12).

Pierre-Alain Witzig

Notre bâtiment a maintenant plus de 10 ans et est dans un bon état général. Ce bâtiment est très bien entretenu par notre service de conciergerie. Nous essayons, en collaboration avec les utilisateurs, de baisser les coûts de consommation de l'électricité et du chauffage.

Malheureusement le taux de dégradations en hausse dans ce bâtiment et il est très difficile de trouver les responsables de ces dommages.

5. Information de la direction de notre établissement

Virginie Dorthe relève que la rentrée a démarré sur les chapeaux de roue. Tout se met en place après quelques semaines. Un nouveau logiciel de gestion d'absences des élèves a été installé. Celui-ci a moins de fonctionnalité que le précédent mais il est en phase d'amélioration.

En 2017, dans son rapport annuel, elle faisait part de l'hyper connectivité des élèves et des changements sociétaux qui nécessitaient de nouvelles mesures éducatives.

En 2018, même soucis mais plus fréquents d'où une formation des enseignants avec mise en place du petit sirop. En 2019, mise en place d'un Conseil des délégués de classe (dimension citoyenne au sein de l'école avec divers proiets).

Depuis quelque-temps notre société rencontre beaucoup de problèmes sociaux-culturels. La politique de Mme Amarelle, qui est incisive, vise à intégrer tout le monde et il faut faire attention à ne pas laisser des élèves s'isoler. Virginie Dorthe nous informe que plusieurs élèves de notre établissement ont réussi à avoir accès au darknet.

L'école est formée pour s'occuper de ces différents problèmes mais dès que ces élèves sortent de l'école il n'y a plus de contrôles.

Malheureusement il y a de nombreuses incivilités dans nos bâtiments. L'école en collaboration avec les services de conciergeries essaient de trouver les coupables mais il est toujours difficile de fournir des preuves.

L'établissement a décidé de mettre en place la règle des 3 R : respect de soi, respect d'autrui et respect de l'environnement.

La prochaine mise en place du « Concept 360 » par Mme Amarelle nécessite un inventaire de ce que possède l'établissement afin de pouvoir planifier cette mise en place.

Bertrand Fahrni est surpris par tout ce qu'il entend, il ne pensait pas que l'établissement était confronté à tous ces problèmes. Il se demande si l'établissement ne devrait pas envoyer un courrier aux parents afin que chacun puisse discuter avec son enfant de ces déprédations et autres problèmes rencontrés.

Virginie Dorthe lui répond que c'est à double tranchant, cela peut servir de prévention mais ça peut aussi aller dans l'autre sens, c'est pourquoi l'école n'a pas retenu cette solution et privilégie des conférences. Elle prend pour exemple une dissertation sur les risques du tabac qui a suscité la réaction de parents qui trouvaient que c'était inciter les enfants à fumer.

Marc Tille propose l'envoi d'un courrier conjoint Etablissement et ASICE pour informer les parents des coûts de réparation occasionnés par toutes ces incivilités.

Budget scolaire 2020 – Préavis 13

Jean-Pierre Sterchi annonce qu'il y a une nouveauté avec 2 budgets. En effet, tout ce qui « parascolaire » a été sorti du budget scolaire. Un préavis donne quelques explications sur le pourquoi de cette modification (préavis et budget sont annexés à ce procès-verbal).

Il nous explique que si certaines économies ont pu être réalisées sur les comptes PPLS et Assurance complémentaire pour élèves il a fallu augmenter certains postes en raison de la gratuité de l'école notamment le montant destiné aux animations culturelles.

De plus un montant a été ajouté afin de s'octroyer un appui pour le lancement d'un appel d'offres pour les transports.

Jean-Paul Raemy donne la parole au rapporteur de la commission de gestion, Laurent Gattlen, qui nous lit le rapport (document joint au procès-verbal).

Frédérique Roth remercie le Comité de Direction pour la répartition scolaire et parascolaire car cette différentiation va aider à l'établissement des budgets communaux. Elle demande pourquoi le montant de la participation des parents aux devoirs surveillés a été revu à la baisse et pourquoi celui des 5-6P a disparu. Chantal Bovay répond qu'avec l'ouverture d'une UAPE à Morrens, tous les 5-6 P ont trouvé une place d'accueil, l'ASICE a donc pu supprimer cet accueil. Ceci représente également quelques élèves de moins aux devoirs surveillés et il y a

également de moins en moins d'inscriptions. L'an passé nous avons dû fermer les devoirs surveillés le jeudi sur Cugy car il y avait un seul élève inscrit pour ce jour-là. A ce jour, nous n'avons que deux élèves inscrits sur Cugy les jeudis, mais comme il y a toujours des inscriptions qui arrivent, nous attendons les vacances d'automne avant de prendre une décision sur l'horaire d'ouvertures des devoirs surveillés.

Frédérique Roth demande pourquoi il y a 2 partenaires pour l'appui concernant le marché public. Katia Cruchon explique que la société Vallat s'occupe de l'élaboration du document et que Microgis, qui gère nos transports scolaires, donne tous les renseignements techniques. Bertrand Fahrni ajoute que la société Vallat est spécialisée dans les marchés publics.

Bertrand Fahrni demande pourquoi il n'a pas trouvé le rapport de la commission de gestion sur le Cloud. Chantal Bovay répondu que c'est dû à un oubli de sa part et qu'elle s'en excuse.

Virginie Binggeli s'interroge sur le tarif des locations des salles. Le Comité de direction ne devrait-il pas faire participer les municipalités à de telles décisions qui ont une influence sur les comptes communaux?

Jean-Pierre Sterchi explique que ça a été un travail de longue haleine. Il a fallu beaucoup de temps pour obtenir tous les chiffres des communes, après il a fallu faire différentes études pour trouver les tarifs qui correspondaient le mieux aux investissements des communes pour le scolaire. Il précise que sur la base des statuts mise à disposition par le canton pour les associations ou sur les statuts de l'ASIRE il est précisé que cette tâche incombe au Comité de direction. Il ajoute que le tarif mis en place en 2008 était justifié, car toutes les communes avaient des bâtiments similaires, depuis il y a eu de nouvelles constructions et rénovations qui ont conduit à de nouveaux emprunts. Il précise encore que la commune de Cugy perd aussi de l'argent et qu'il a dû expliquer cette baisse de tarifs à ses collègues. Les compétences ont été confiées à l'ASICE et il est normal que le Comité prenne ses responsabilités. De plus, des informations sont parvenues à plusieurs reprises dans les municipalités par le biais des communications mensuelles et par chaque municipal du CoDir.

Jean-Paul Raemy demande à prendre la parole en tant que membre du Conseil, il souhaite qu'on effectue une modification des statuts afin que les municipalités soient partie prenante lors de telles décisions. Didier Beuchat ajoute que Morrens a toujours entendu parler d'un projet et s'est senti trahie lorsqu'elle a appris l'application de ces tarifs, il trouve qu'il y a un problème de collégialité. Ce changement de tarif va coûter 3 points d'impôts pour les habitants de Morrens.

Bertrand Fahrni indique que le Comité de direction est conçu de quatre membres dont un représentant par municipalité, donc si la communication n'est pas passée c'est qu'il y a un problème interne. Morrens doit être contente d'avoir reçu ces sommes les années passées mais maintenant c'est le coût réel qui est mis en place. Laurent Gattlen désolé pour Morrens mais le Comité de Direction a pouvoir de décision. De plus, l'an passé on avait

déià parlé de ces modifications de tarifs.

Marc Tille précise que la rénovation du bâtiment de Bretigny a coûté 8 points d'impôts pour ses habitants. Il n'y a pas de gagnant ou perdant mais une équité entre les communes.

Suite à ces discussions Jean-Paul Raemy décide de retirer sa demande de modification des statuts de l'ASICE.

Nous passons au vote : 14 membres sur les 17 présents acceptent le budget scolaire 2020.

7. Budget parascolaire 2020

Seema Ney nous fait une présentation du budget parascolaire et nous décrit les intentions de l'ASICE. Selon nos statuts c'est à l'ASICE d'organiser l'accueil des élèves en dehors du temps scolaire. Selon les directives du canton, les communes doivent organiser un accueil pour toute la durée de l'école obligatoire. Suite à l'acceptation massive (plus de 70%) de la décision 63 A de la constitution vaudoise, la LAJE a fixé la mise en place de l'accueil des 7-8 P au 1^{er} janvier 2021 pour un accueil sur midi et en fin d'après-midi. Outre la garde ces structures d'accueil ont une mission éducative, sociale et préventive.

Le Comité de direction a demandé à Virginie Dorthe de nous parler des sujets qui la préoccupent régulièrement car cela renforce le choix du Comité dans son projet d'accueil.

Selon le cadre légal les accueils suivant doivent être mis en place par les communes : 1 à 6P accueil matin, midi et fin après-midi

7-8 midi et après-midi

9-11 midi.

Le cadre de référence précise que cet accueil doit être géré par une personne physique avec un temps défini de 20

% en dehors de l'accueil d'enfants (éducateur ou éducatrice ou titre similaire pour 18 élèves avec des auxiliaires en complément). Il faut également un bureau fermé pour le responsable ainsi qu'une surface d'accueil de 2 m2 par enfant

Une autorisation sera octroyée sur la base de nombreux critères.

Seema Ney profite de rappeler que, pour le moment, on ne répond pas entièrement à la norme légale pour les 9-11 car une fois que les élèves quittent la cantine, ils ne sont plus surveillés.

Les intentions de l'ASICE :

Compte tenu de l'âge des 7-8 l'accueil ne peut pas être le même que pour les 1-6.

Il semble important que ce soit les enfants qui demandent à venir plutôt qu'une obligation des parents.

L'ASICE souhaite proposer un accueil élargi jusqu'aux 11èmes et elle souhaite mettre ce projet en place pour la rentrée scolaire 2020 car les familles s'organisent avant la rentrée scolaire. De plus, plus on approchera du délai fixé par le canton plus il sera difficile de trouver du personnel qualifié et les municipaux en charge actuellement souhaitent que ce projet soit bien entamé avant la fin de la législature actuelle.

Ce budget parascolaire sera inclus dans les comptes du social par les communes, comme c'est le cas actuellement pour les accueils des élèves de 1 à 6P.

Le budget présenté inclus un salaire d'éducateur avec un engagement prévu en mars afin que celui-ci puisse préparer l'accueil qui sera proposé pour la rentrée. Selon les activités proposées une participation pourrait être demandée aux parents.

Un local, dans le collège du Motty, pourra être mis à disposition pour cet accueil mais pas avant début 2021. Il y aura donc une période de transition.

Jean-Paul Raemy remercie le Comité de Direction pour cette présentation. Il passe la parole au rapporteur de la commission de gestion qui nous lit son rapport (ce rapport est annexé au pv).

Bertrand Fahrni se demande s'il a bien compris, l'assemblée doit valider un budget qui comprend un accueil qui sera adopté ou pas par Conseil intercommunal en novembre? Jean-Pierre Sterchi lui répond que c'est effectivement le cas. Il précise que si le Conseil intercommunal en novembre ne souhaite pas suivre la proposition du Comité de direction pour un accueil élargi aux 9 -11èmes, le montant mis au budget ne sera pas entièrement utilisé car par exemple l'éducateur sera engagé quelques mois plus tard. Il demande aux membres du Conseil de bien étudier les deux possibilités car le coût pour un accueil des 7 à 11èmes n'est pas beaucoup plus haut que l'autre. La présentation qui vient d'être faite par le CoDir sera mise sur le Cloud afin que chacun puisse étudier les deux possibilités offertes.

Daniel Busch demande si l'éducateur sera présent lors des réunions du Conseil intercommunal. Seema Ney lui répond qu'une participation aux séances du Conseil d'établissement est prévue mais qu'il pourrait aussi être invité au Conseil intercommunal. Bertrand Fahrni demande pourquoi il y a une augmentation du budget bibliothèque. Seema Ney lui répond qu'il ne s'agit pas d'une augmentation mais d'une nouvelle répartition. En effet, une auxiliaire de bibliothèque a souhaité mettre un terme à son activité et comme notre AID souhaitait augmenter son taux, un 10% du temps de l'auxiliaire lui a été remis et une nouvelle auxiliaire a été engagée pour le temps restant.

Virginie Binggeli demande pourquoi la Direction de l'école ne profiterait pas de la prochaine séance du Conseil intercommunal pour nous parler du concept 360 ? Virginie Dorthe la remercie de cette proposition à laquelle elle avait déjà pensé. Elle profite également de remercier le CoDir pour cette étude d'accueil et pour sa collaboration.

Jean-Paul Raemy propose de passer au vote. Ce budget parascolaire est adopté à l'unanimité.

Elections statutaires

Cette séance n'étant pas la dernière de l'année, ce point est reporté à la séance du 19 novembre 2019.

9. Divers et propositions individuelles

Chantal Bovay demande à l'assemblée si elle doit maintenir la mise en place du « Cloud » ou faire les envois par email. Certains membres souhaitent maintenir en place « le Cloud » d'autres aimeraient mieux des envois papiers et d'autres par email. Chantal Bovay continuera à mettre les dossiers sur « le Cloud » et fera les impressions pour ceux qui le désirent.

Daniel Bush propose une soirée fondue pour clore la dernière séance de l'année qui aura lieu le 19 novembre.

Date de la prochaine séance

La prochaine séance du Conseil intercommunal aura lieu le mardi 19 novembre 2019 à 18h00.

La séance est levée à 20h15.

CONSEIL INTERCOMMUNAL

Le vice-président :

La secrétaire :

J.-P. Raemy

C. Bovay

Annexe : liste des présences

LISTE DE PRESENCE DU CONSEIL INETRCOMMUNAL DE L'ASICE 2016-2021

Conseil intercommunal du 24 septembre 2019

_						
	Commune	Titre	Nom	Prénom	Lieu	Signature :
CI	Cugy	Monsieur	Amy	Thierry	1053 Cugy	Excuse
CI	Cugy	Monsieur	Flückiger	Philippe	1053 Cugy	Excuse
CI	Cugy	Monsieur	Amaudruz	Sylvain	1053 Cugy	Excuse
CI	Cugy	Madame	De Giuli	Minou	1053 Cugy	Excusée
CI	Cugy	Monsieur	Fahrni	Bertrand	1053 Cugy	V
CI	Bretigny	Monsieur	Mooser	Markus	1053 Bretigny	V.
CI	Bretigny	Monsieur	Chappuis	Laurent	1053 Bretigny	Excuse
CI	Bretigny	Monsieur	Heuschkel	Marc	1053 Bretigny	V.
CI	Bretigny	Madame	Brunisso	Karen	1053 Bretigny	V
CI	Bretigny	Monsieur	Rohner	Marc	1053 Bretigny	V
CI	Morrens	Monsieur	Beuchat	Didier	1054 Morrens	V
CI	Morrens	Monsieur	Raemy	Jean-Paul	1054 Morrens	V
CI	Morrens	Madame	Binggeli	Virginie	1054 Morrens	V.
CI	Morrens	Monsieur	Busch	Daniel	1054 Morrens	V
CI	Morrens	Monsieur	Staehli	Frédéric	1054 Morrens	V
CI	Froideville	Monsieur	Thuillard	Jean-François	1055 Froideville	Excuse
CI	Froideville	Monsieur	Gattlen	Laurent	1055 Froideville	V
CI	Froideville	Monsieur	Blaser	Albert	1055 Froideville	V
CI	Froideville	Monsieur	Bouhedja	Azdine	1055 Froideville	V. 15 min relac
СІ	Froideville	Monsieur	Von Rohr	Cédric	1055 Froideville	Excusé

Comité de direction

CD	Froideville	Monsieur	Witzig	Pierre-Alain	1055 Froideville	
CD	Cugy	Monsieur	Sterchi	Jean-Pierre	1053 Cugy	
CD	Bretigny	Madame	Ney	Seema	1053 Bretigny	
CD	Morrens	Madame	Cruchon	Katia	1054 Morrens	

<u>Invités</u>

			展展用原创成于10 年

<u>Suppléants</u>

C.I.	Fraideville	Honsieur	Droxler	goon Bernad	1055	Froideville ->malade
C.I.	Cogs			Christine	1053	Cugs V
C.I.	Cogg	Yadame	Rota	Frédérique	1053	Cuas V
C.I.	Bretigus	Hons'ieur	Tille	Herc	1053	Brotigny V
C.I.	Fraideoil	Lousieur	Heylan	gean-Louis	1055	Froideville.V
C.I.						
C.I.						,
C.I.						
C.I.						
C.I.						
	1					